

Périgueux, le 31 mars 2020

Communiqué de presse

Urgence sociale : prise en charge des personnes sans domicile fixe en Dordogne

Dans le cadre de l'aide aux sans-abris dans le contexte de crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, les services de l'État vont ouvrir 2000 places d'hôtels supplémentaires sur l'ensemble du territoire. Ces mesures s'ajoutent au report de la trêve hivernale jusqu'au 31 mai.

En Dordogne, la mobilisation des associations qui ont fédéré leurs capacités et leurs compétences a permis, sous la coordination des services de l'État, de consolider les dispositifs d'accueil des plus démunis :

L'hébergement d'urgence :

Nous disposons en Dordogne d'un parc de 124 places d'hébergement d'urgence (géré par l'intermédiaire du 115) avec une extension des horaires d'ouverture permettant ainsi aux personnes hébergées de se maintenir plus longtemps sur site.

Ce dispositif est complété par un partenariat avec plusieurs hôteliers permettant d'utiliser en temps normal 5 à 10 chambres d'hôtel.

En janvier et février, 8 chambres d'hôtel ont été utilisées en moyenne par nuit.

La semaine dernière, ce sont 15 chambres qui ont été mobilisées chaque nuit afin d'héberger les personnes à la rue.

Les partenariats (hôtels, résidence hôtelière à vocation sociale...) ont été renforcés afin de garantir des conditions d'accueil de bonne qualité aux publics et la possibilité d'étendre le parc si nécessaire (jusqu'à 24 places supplémentaires à Périgueux et 6 places à Bergerac).

Ces places supplémentaires incluent des places mobilisables pour les femmes victimes de violence.

Les lieux de restauration et les modes de distribution alimentaire en Dordogne :

- **Périgueux**

Afin de maintenir les prestations offertes aux personnes à la rue et de poursuivre les activités d'aide alimentaire, un accueil de jour mobile a été mis en place tous les après midi de la semaine.

Chaque après-midi, les professionnels et les bénévoles rencontrent une vingtaine de personnes, distribuent des colis alimentaires et informent sur la situation sanitaire actuelle.

La maraude hivernale continue également à fonctionner le soir du dimanche au vendredi

Les bénévoles de la Bonne soupe distribuent 3 fois par semaine des colis alimentaires aux personnes les plus précaires

- Bergerac

L'accueil de jour du Bergeracois poursuit son activité sous forme de distribution de colis alimentaires aux personnes se présentant sur son site tous les midis de la semaine du lundi au vendredi. Des colis supplémentaires sont distribués le vendredi pour subsister durant la fin de semaine.

La maraude deux fois par semaine complète ce dispositif de soutien et d'information

Enfin, les associations caritatives : la banque alimentaire, la croix rouge, les restos du cœur et le secours populaire... assurent le maintien de dispositifs d'aide, d'écoute et de lien.

Fonctionnement du « numéro 115 » urgence sociale ; 24 H / 24 et 7 jours / 7

L'appel du 115 est totalement gratuit, d'un poste fixe ou d'un portable, et possible tous les jours de l'année, y compris les week-ends et jours fériés, 24 h sur 24.

Quand appeler ?

Vous pouvez téléphoner si vous êtes une personne, un ménage ou une famille rencontrant des difficultés sociales telles que l'absence ou la perte de logement, des violences conjugales...

Votre correspondant évalue alors avec vous la situation, vous informe et, au besoin, vous oriente sur les dispositifs et services d'urgence sociale.

Pour conforter en particulier ces différents dispositifs destinés aux plus démunis, une mobilisation citoyenne est lancée.

[la plateforme « https://covid19.reserve-civique.gouv.f »](https://covid19.reserve-civique.gouv.f)

Cette plateforme permet aux structures (associations, CCAS, collectivités, opérateurs publics, etc.) de faire état de leurs besoins de renforts autour de 4 missions prioritaires :

- Aide alimentaire et aide d'urgence
- Garde exceptionnelle d'enfants
- Lien avec les personnes fragiles isolées :
- Solidarité de proximité :

Les citoyennes et citoyens - majeurs, de moins de 70 ans – peuvent se mobiliser et s'inscrire sur cette plate-forme.

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 05 53 02 24 07 – 05 53 02 24 38

Port : 06 22 64 43 84

Mél : pref-communication@dordogne.gouv.fr

2 avenue Paul-Louis Courier
24024 Périgueux Cedex

